

ARRÊTÉ TEMPORAIRE

Le 18 mars 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

VOIRIE

**REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU
STATIONNEMENT**

EVENEMENT CONSERVATOIRE « STREET ARTISTE »

Le Maire de la Ville de SAINTE GENEVIEVE DES BOIS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2211-1, L.2212-2, L.2213-1 à L.2213-6,

VU le Code de la Route, notamment les articles R.417-9 à R 417-13, l'article R.411-8, et 325-1 et suivants,

VU le Code Pénal, et notamment l'article R.610-5,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière du 22 octobre 1963 (livre 1^{er} – Huitième partie : signalisation temporaire), approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié,

VU l'arrêté n°24-444 en date du 26 septembre 2024, portant délégation de signature à Madame Corinne MICHEL, Directrice Générale des Services Techniques,

Vu dans la continuité de l'arrêté 24-545,

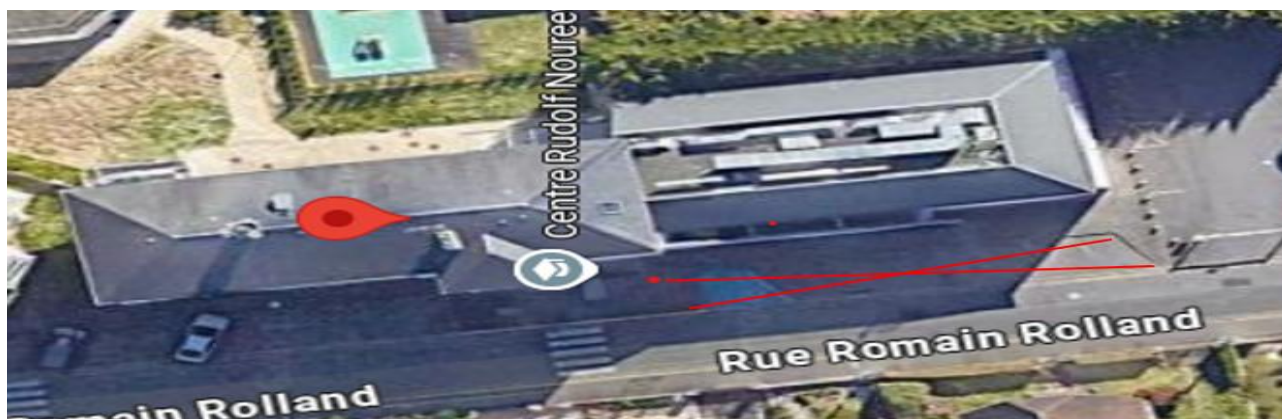
CONSIDERANT qu'il convient de faciliter l'organisation de l'intervention d'un street artiste Aurélien Nadaud 46, rue des Corbières 33510 Andernos les Bains qui se déroulera au Conservatoire Rudolf Noureev 3, rue Romain Rolland du Lundi 19 Mai 2025 au Dimanche 25 Mai 2025,

CONSIDERANT qu'il convient d'assurer et de garantir la sécurité,

ARRETE

ARTICLE 1 : Le stationnement sera **INTERDIT** au sens de l'article R417-10 du Code de la Route du **Dimanche 18 Mai 2025 à 20h00 au Dimanche 25 Mai 2025 à 19h00** :

- **RUE ROMAIN ROLLAND: N°3**
- **Places de stationnement**



ARTICLE 2 : Le barriérage sera mis en place par les services techniques municipaux.

ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté sera faite à :

Monsieur le Commissaire de Police, Circonscription de **STE GENEVIEVE DES BOIS**,
Monsieur le Chef de la Police Municipale de **STE GENEVIEVE DES BOIS**,
Service Culturel **STE GENEVIEVE DES BOIS**,
Madame la Directrice Générale des Services de **STE GENEVIEVE DES BOIS**,

Tous les agents placés sous leur autorité sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait en Mairie de Sainte Geneviève des Bois,
Le 18 mars 2025

Pour le Maire

Corinne MICHEL

Directrice Générale des Services Techniques

